



## APPEL A PROJET

### Projet collectif 2020 : Optimiser sa gestion du temps et ses priorités

#### 1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte : 1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

#### Région Hauts-de-France





## 1. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

Reconnue d'utilité publique, APF France Handicap est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 26 000 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 14 100 salariés.

Celle-ci intervient dans de nombreux domaines par le biais de ses services et établissements médico-sociaux dont les activités sont les suivantes :

- centres d'action médico-sociale précoce, services d'éducation et de soins spécialisés à domicile, instituts d'éducation motrice...
- services d'accompagnement à domicile, services auxiliaires de vie, foyers, appartements regroupés...
- services d'aide par le travail (Esat)

L'Association propose aujourd'hui une offre de services élargie au travers plusieurs modes d'accompagnement individualisés et adaptés pour des publics plus de plus diversifiés selon leur typologie et leur besoin. De plus en plus, les établissements de l'Association s'inscrivent dans le développement de réponses modulées aux besoins des publics accueillis.

Face à un contexte de plus en plus exigeant lié à des contraintes budgétaires importantes ainsi qu'à une forte demande des financeurs d'élargir les différents régimes d'accueil (accueil permanent, temporaire, séquentiel, de répit, d'urgence...), les professionnels paramédicaux sont amenés à adopter de nouvelles pratiques professionnelles dans la gestion du temps en organisant et en planifiant différemment leur activité.

En effet, l'efficacité professionnelle ne se limite pas seulement aux compétences techniques. Savoir gérer son temps, définir au quotidien ses priorités, répondre aux urgences et se rendre disponible sont des atouts indispensables pour réussir pleinement ses missions auprès des personnes accompagnées et de leur famille.

Cela implique aussi un changement d'état d'esprit et de comportements pour faire davantage alliance avec la notion du temps.

Pour faire face à ces enjeux, l'Association souhaite donc accompagner les professionnels paramédicaux afin d'optimiser leur gestion du temps et leur permette de prendre du recul face à la charge de travail pouvant exister.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la formation où il s'agira de former et d'outiller les professionnels concernés afin qu'ils puissent hiérarchiser leurs priorités et planifier leur activité en fonction des exigences professionnelles.



## 2. Les objectifs et modalités pédagogiques :

*L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :*

- Savoir utiliser son temps en fonction de ses priorités
- Anticiper et planifier ses activités en se centrant sur les besoins d'accompagnement des usagers
- Mettre en place une organisation personnelle efficace au quotidien (outil d'évaluation de son organisation)
- Acquérir des outils et des méthodes de communication et d'organisation individuels et collectifs
- Gérer son énergie personnelle pour être plus efficace
- Savoir prendre de la distance face aux urgences

*Le public concerné :*

Cette formation visera en priorité le personnel des structures SESSAD, SAVS (psychomotricien, ergothérapeute, infirmière, aide-soignante) accompagnant les usagers à domicile.

*Méthodes pédagogiques :*

Il est demandé à l'organisme de concevoir un contenu pédagogique alternant un apport théorique et des exercices liés à la pratique utilisant des cas concrets issus des participants ainsi que des mises en situation.

L'organisme devra se nourrir pendant la formation de situations réellement rencontrées sur le terrain par les professionnels pour être force de proposition en apportant des solutions dans la gestion du temps dans l'exercice de leur quotidien.

Chaque participant disposera d'un plan d'action individuel mettant en avant les axes d'amélioration sur ses propres pratiques professionnelles.

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire, l'organisme pourra adapter les modalités pédagogiques en privilégiant la formation à distance.

A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations vécues sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

L'action doit donner lieu à la production de documents par le prestataire, permettant aux participants de conserver les différents apports de la formation.

## 3. Les conditions de réalisation

*Durée :*

La durée de l'action sera limitée à **2 jours** de formation par stagiaire avec le rythme de formation suivant : **1 jour + 1 jour**. Un temps d'intersession avec un intervalle de 4 semaines maximum sera planifié portant sur des retours d'expérience suite aux situations professionnelles observées ou rencontrées.



**Nombre de participants :**

**2 groupes** de 14 personnes maximum

**Lieu de réalisation :**

Les 2 groupes seront délocalisés dans les établissements situés en région Hauts-de-France dont :

- 1 groupe pour les départements de la Picardie
- 1 groupe pour les départements du Nord et Pas-de-Calais

**Planification :**

- Démarrage des groupes à partir **novembre 2020**
- Hors vacances scolaires Zone B

**Logistique**

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause) est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à l'OPCO Santé sur présentation des justificatifs (20 € TTC maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

**Evaluation**

Evaluation de satisfaction :

OPCO Santé participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage). Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.

Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.

Evaluation des compétences :

Une évaluation à froid est demandée pour mesurer l'application terrain des effets de la formation trois mois post-formation. L'organisme de formation pourra être force de proposition quant aux outils de suivi d'évaluation à froid.



### ***Suivi – Facturation***

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

### **4. Qualités des intervenants et références attendues**

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise du secteur médico-social (bonne connaissance des structures SESSAD, SAVS...)

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par OPCO Santé.

### **5. Les conditions de l'appel d'offre**

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire



## 6. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour papier **et** numérique avant le **05/10/2020**

Choix de l'organisme prestataire : **octobre 2020**

Réunion de cadrage avec le prestataire : **octobre 2020**

## 7. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.



Le dossier complet doit être transmis :

En support papier (1 exemplaire non relié) à :

**OPCO Santé Hauts de France – Pôle ingénierie de formation**  
6 Place Pierre Mendès France 59043 LILLE Cedex (5ème étage)

ET en support informatique par messagerie à :

[herve.picotin@opco-sante.fr](mailto:herve.picotin@opco-sante.fr)

Pour tout complément, vous pouvez contacter :

Hervé PICOTIN au 03 20 30 41 63

**Référence du dossier à rappeler svp : PC20/HP**